



PORT DE BARFLEUR
 COMPTE-RENDU
 DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
 DU 23 NOVEMBRE 2017
 (10h30-11h30)

Date rédaction	12/2017	Lieu	Port BARFLEUR	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	23/11/2017		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Christian Picot	Titulaire			X	
Mme Christiane Gancel	Suppléante				X
M. Dominique Godefroy	Suppléant				X
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
M. Michel Mauger	Titulaire			X	
Mme Léonie Bellot	Suppléante				X
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Philippe Léger	Titulaire			X	
Mme Josiane Letrecher	Suppléante				X
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Yves Ruaux	Suppléant				X
Représentant de l'activité pêche					
M. Jacky Godreuil	Titulaire				X
M. Alain Rigault	Titulaire			X	
M. David Rigault	Titulaire				X
M. Eric Doucet	Titulaire				X
M. Stéphane Delaplace	Suppléant				X
M. Daniel Lejolivet	Suppléant				X
M. Pascal Papillon	Suppléant				X
Mme Cécile Guy-Papillon	Suppléante				X
Représentants de l'activité plaisance					
M. Gilbert Hamelin	Titulaire				
M. André Asseline	Titulaire			X	
M. Robert Geoffroy	Titulaire				
M. Jean-François Billard	Suppléant			X	
M. Gérard Salley	Suppléant				
M. Luc Tincelin	Suppléant			X	
Mme Mariannick Papillon	Suppléante				X
Représentants de l'activité commerce					
Mme Fabienne Barbey	Titulaire			X	
M. Michel Traisnel	Suppléant				X
Autres participants					
Mme Christine Lebacheley	Conseillère départementale			X	
M. Jean Lepetit	Conseiller départemental				X
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer et des ports			X	

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 23 novembre 2017 à la mairie de Barfleur, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Mauger souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis invite les membres du conseil portuaire à observer une minute de silence en la mémoire de **M. Pascal Léger**.

M. Morin ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel des membres. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 1^{ER} JUIN 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité, soit 10 voix.

II – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ

M. Leteissier invite le concessionnaire à commenter la saison estivale sachant qu'un bilan comparatif complet sera présenté au prochain conseil portuaire.

M. Mauger informe que la fréquentation des navires visiteurs du port de Barfleur est extrêmement limitée et qu'il n'y a pas eu d'événement majeur durant la saison.

M. Tincelin constate le très faible nombre de passages (3). **M. Léger** confirme le peu de passage et explique que l'espace occupé par les vieux gréements le long du quai n'est pas un facteur propice à l'accueil.

M. Tincelin demande la possibilité de mettre en place des mouillages sur corps-morts fixes, dans l'anse de la masse, en dehors du périmètre portuaire.

M. Mauger explique qu'il avait entrepris les démarches auprès du service de L'État (DDTM) mais qu'il a abandonné le dossier au vu de la complexité administrative.

III - TRAVAUX

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les travaux entrepris depuis le conseil portuaire du 1^{er} juin 2017.

MM. Mauger et Charpentier expliquent que la concession portuaire venant à échéance au 31 décembre 2017, le budget 2018 n'a pas été préparé par la commune mais par le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'exploitation portuaire de la Manche (SPL) qui sera le nouveau délégataire de service public pour l'exploitation du port de plaisance et de pêche de Barfleur, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Travaux d'investissement envisagés en 2018 :

Station d'avitaillement en carburant	30 000 €
Rejointoiement platelage cale de l'église	10 000 €
Changement de la rambarde de l'escalier	5 000 €
Reprises de fissures cale Sainte Catherine	10 000 €
Changement barreaux d'échelles	4 000 €
Peinture garde-corps	5 000€

M. Mauger informe que des nouveaux compteurs électriques ont été installés afin de pouvoir différencier la consommation de la commune de celle du port et demande des précisions concernant la station d'avitaillement en carburant.

M. Charpentier répond qu'il y a des échanges avec l'exploitant et qu'une réflexion est engagée avec l'intention de poursuivre l'exploitation de ce point d'avitaillement.

IV– TARIFS PORTUAIRES 2018

Le conseil d'administration (CA) de la SPL, propose les modifications suivantes des tarifs en vigueur au port de Barfleur pour l'année 2018 :

- une augmentation des tarifs d'environ 0,87 % des droits de port et des tarifs d'outillage ;
- une modification de structure des tarifs d'outillage pour l'accès aux cales de mise à l'eau des ports sous la gestion de la SPL par :

* L'utilisation des cales pour la mise à l'eau des navires est comprise dans les forfaits passage, mensuel, annuel et dériveur. Pour les autres usagers la mise à l'eau et l'enlèvement des navires est tarifé forfaitairement comme suit : 60 € TTC par mois, 180 € TTC par an.

* Une pénalité forfaitaire de 50 € TTC sera appliquée à tout contrevenant.

M. Mauger demande comment seront perçues ces redevances.

M. Charpentier répond que le principe est acté mais qu'il reste à déterminer les modalités de perception. Les dispositifs de prélèvements (en ligne ou bureau du port) sont en cours d'analyse. Des panneaux d'information seront mis en place. Dans un premier temps en cas de contrevenants des avertissements seront adressés avant de verbaliser.

Mme Barbey demande si une carte d'abonnement ne serait pas plus judicieuse.

M. Charpentier explique que la formule la plus adaptée sera examinée. L'utilisateur pourra, avec un seul abonnement, utiliser l'ensemble des cales faisant l'objet d'une tarification par la SPL.

M. Asseline répond qu'il est d'accord sur le principe de faire payer l'accès aux cales mais trouve le tarif un peu élevé.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2018.

Ils sont approuvés à l'unanimité soit 10 voix.

M. Mauger considère que la cale de l'Eonde ne devrait plus être utilisée car elle est une source de conflit d'usage et de stationnements anarchiques. Une nouvelle cale, appuyée sur l'intérieur de la grande jetée serait plus adaptée.

M. Charpentier répond que la cale de l'Eonde correspond à des usages et à une fréquentation externe. Une réflexion va être engagée par la SPL pour améliorer les conditions de stationnements.

M. Rigault demande qui gèrera la cale derrière l'église.

M. Mauger répond que cette cale est en dehors du périmètre portuaire. La commune continuera à en assurer l'entretien.

V – PRESENTATION DE LA CONVENTION S.P.L.

M. Morin présente le projet.

M. Charpentier précise que le périmètre reste identique à l'existant avec une rectification sur l'espace du cracko. Il informe que les particularités de chaque port pourront être intégrées dans chaque règlement particulier de police.

M. Mauger considère que la commune n'a pas à se prononcer sur cette convention et s'abstiendra.

M. Tincelin s'interroge sur les actions et animations portuaires qui peuvent être du ressort de la commune. Il demande des précisions concernant le comité stratégique ainsi que sur la pérennité des conseils portuaires.

M. Leteissier répond qu'en ce qui concerne les autorisations liées aux manifestations, les procédures resteront identiques.

M. Charpentier explique que le changement de délégataire ne modifie pas les procédures du code des transports. 2 conseils portuaires, avec la même composition, seront toujours organisés dans l'année. Les comités stratégiques, constitués avec les usagers, permettront de communiquer les demandes au conseil d'administration qui décidera des orientations à suivre.

M. Mauger demande si les communes seront représentées dans le conseil d'administration (CA) de la SPL.

M. Morin explique que la représentativité a été fixée. Siégeront au CA : 1 administrateur pour le port de Granville, 1 administrateur représentant les 2 ports de Portbail et Barneville-Carteret, 1 administrateur pour Barfleur et Saint-Vaast-la-Hougue et un administrateur pour l'ensemble des ports patrimoniaux.

M. Mauger demande le montant des parts que la collectivité doit acquitter pour être membre.

M. Morin répond que 400 parts devront être acquises en droit d'entrée, pour un montant de 4 800 €, pour être membre de la SPL.

M. Billard s'interroge sur la formule d'indexation des tarifs et interprète le facteur 0,5 comme étant une augmentation systématique de 5%.

M. Morin explique et vérifie que cette interprétation n'est pas la bonne. Les différents paramètres et coefficient d'indexation impliqueront des variations en augmentation ou diminution mais pas dans cette proportion.

M. Morin demande l'avis des membres sur ces statuts. Ils sont approuvés avec 6 voix pour sur 10 votants, 2 avis contraires et 2 abstentions.

M. Leger demande des précisions sur son changement de statut.

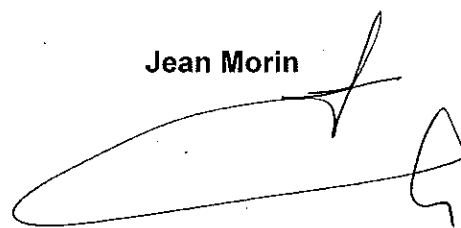
M. Morin précise qu'une réunion avec les personnes concernées est prévue afin d'examiner les différents points. Une convention lui sera prochainement proposée.

Aucune autre question n'étant soulevée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le

Le président du conseil portuaire

Jean Morin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Morin', written over the printed name.